

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC104

présenté par
M. Henriet, rapporteur et Mme Le Grip, rapporteure

ARTICLE 4

Aux alinéas 20 et 31, substituer aux mots :

« et L. 719-11 »

les mots :

« , L. 719-11 et L. 719-11-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel